

PRSE 4 Bretagne – Appel à projets 2026 Amélioration de la qualité de l’air intérieur des bâtiments

Contexte et enjeux

Cet appel à projets s’inscrit dans le cadre du Plan régional santé environnement 4 (PRSE 4) 2023-2027 co-piloté par la Préfecture de région, le Conseil régional et l’Agence régionale de santé de Bretagne.

Il relève de la priorité 10 du PRSE 4 visant à promouvoir des environnements intérieurs favorables à la santé et plus spécifiquement de l’objectif 19 intitulé « améliorer la qualité de l’air à l’intérieur des bâtiments ».

Ressource à consulter : [Le PRSE 4 breton \(2023-2027\) approuvé le 22 décembre 2023 | Plan Régional Santé Environnement - Bretagne](#)

Il fait suite à un précédent appel à projets lancé en 2025.

Cadre de la l’appel à projet

Les candidatures à l’appel à projets sont à déposer pour le 12 juillet 2026 au plus tard via la plateforme « Démarche numérique ».

L’enveloppe allouée à l’appel à projets pourra être répartie entre plusieurs projets.

Les projets se déroulant sur plusieurs années – en cohérence avec la temporalité du PRSE4 2023-2027 – seront acceptés.

Dans un souci d’optimiser l’utilisation de cette enveloppe, une attention particulière sera apportée aux cofinancements des projets.

Un comité de sélection se réunira courant septembre, un retour sur les dossiers sélectionnés ou non sera apporté au plus tard mi-octobre.

Objectifs visés par l’appel à projets

Les actions proposées cibleront la thématique de la qualité de l’air dans les opérations de construction neuve ou de rénovation. Une attention particulière sera apportée à celles faisant le lien avec le sujet de l’ambiance thermique dans le bâtiment en lien avec sa performance thermique dans un contexte d’adaptation au changement climatique. Le porteur pourra traiter les sujets de la ventilation, du choix des matériaux ou du mobilier, de la prise en compte du bâti existant, etc.

Les actions pourront cibler un large public : maîtrise d’ouvrage, professionnels du bâtiment, collectivités, bailleurs sociaux, etc.

Une attention particulière sera portée aux actions explorant des problématiques non encore traitées dans le cadre du PRSE sur la thématique de la qualité de l'air intérieur ou permettant de toucher de nouveaux publics, de nouveaux territoires, etc.

Il sera attendu des porteurs de projet retenu de faire le lien avec les autres actions portées dans le cadre du PRSE 4 et notamment :

- promouvoir les autres actions,
- coordonner son action avec les autres porteurs de projet,
- prendre en compte les 3 thématiques transversales du PRSE 4 : approche « One health », adaptation au changement climatique et réduction des inégalités sociales de santé et environnementales.

Les candidatures pourront retenir le format le plus pertinent pour porter l'action proposée : retours d'expériences, webinaires, formations, développements de méthodologies ou d'outils, animations ponctuelles ou pérennes à destination d'une communauté d'acteurs.

L'objectif de l'appel à projets est de mettre en avant les actions financées dans une logique de partage, de capitalisation ou de reproductibilité. Le porteur de projet devra, dans son dossier de candidature, détailler comment son projet pourra répondre à ce critère et la forme que pourra prendre cette capitalisation.

Pour rappel, voici la liste non-exhaustive des actions identifiées comme d'intérêt au travers du PRSE 4 :

- **Mener à l'échelle des territoires des campagnes de sensibilisation des professionnels** (collectivités, professionnel du bâtiment, gestionnaires d'établissements recevant du public, professionnels de santé) aux enjeux qualité de l'air intérieur, intégrant les enjeux associés au radon (retours d'expériences, webinaire, formations, etc) ;
- **Accompagner l'évolution des pratiques d'achats de matériaux de construction et de prestation d'entretien et de maintenance** dans les établissements de la petite enfance, du sanitaire, etc (retours d'expériences, méthodologie, outils, etc) ;
- **Former à la prise en compte de la qualité de l'air intérieur et du risque radon les professionnels et futurs professionnels du bâtiment de la rénovation énergétique et les collectivités** : entreprises, maîtrise d'ouvrage, conseillers France Rénov', Conseillers en énergie partagés, etc.
- **Développer des outils permettant d'évaluer la qualité de l'air intérieur dans un bâtiment existant** : développement de méthodologie, outils, etc.
- **Capitalisation d'actions sous forme de retours d'expériences**. A titre d'exemple, il peut s'agir d'actions mises en place dans les établissements d'accueils de publics sensibles, de prise en compte de la qualité de l'air intérieur dans un projet de travaux, etc.
- **Favoriser l'émergence de nouveaux labels de bâtiments prenant en compte la qualité de l'air intérieur** (Démarche Bâtiments Durables, ECRAINS, HQE...).

Modalités et critères de sélection des candidatures

Ne seront pas retenus les projets qui :

- concourent à la simple mise en œuvre de la réglementation ;
- portent sur le financement d'équipements ou de travaux concourant à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur ;
- consistent simplement en l'achat d'équipement de mesure de la qualité de l'air intérieur (détecteurs CO2, détecteurs radon, etc) ;
- portent sur le financement des frais relatifs à la labellisation d'un projet ; ...

Une attention particulière sera portée aux actions explorant des problématiques non encore traitées dans le cadre du PRSE4 sur la thématique de la qualité de l'air intérieur ou permettant de toucher de nouveaux publics, de nouveaux territoires, etc.

Les porteurs de projet retenus s'engagent à produire un bilan des actions conduites dans le cadre cet appel à projet. Un suivi régulier des projets lauréats sera réalisé durant leur mise en œuvre. Pour rappel, l'objectif de l'appel à projet est de mettre en avant les actions financées dans une logique de partage, de capitalisation ou de reproductibilité. Une attention particulière sera donc portée dans le dossier de candidature aux modalités prévues à ces fins.

Rappel des actions déjà réalisées sur la thématique Qualité de l'air intérieur en Bretagne :

- Accompagner les territoires engagés dans un Contrat local de santé (CLS) dans la mise en œuvre relatives à la qualité de l'air intérieur et au radon.
- Réduire l'exposition au radon des populations : information sur le risque, déploiement de campagnes locales de mesure du radon dans l'habitat.
- Renforcer les actions qualité de l'air intérieur, radon en interservices : plan régional santé travail / plan régional santé-environnement
- Conduire des ateliers participatifs de sensibilisation à la santé environnementale dont la qualité de l'air intérieur
- Déployer les actions de Conseillers médicaux en environnements intérieurs
- Accompagnement en santé des foyers confrontés à des situations de précarité énergétique

Projets financés dans le cadre de l'AAP 2025 PRSE 4 QAI :

- Qualité de l'air intérieur, confort d'été et d'hiver : sensibilisation des occupants, des professionnels, visites de logement, conseil
- Réalisation d'une chambre pilote en maternité

Exemples non exhaustifs d'autres actions intéressantes menées hors Bretagne :

- Pays de la Loire : Cycle de webinaires gratuits pour mieux comprendre la qualité de l'air intérieur | Air Pays de la Loire | Plan Régional Santé Environnement des Pays de la Loire, Gestion de l'humidité en phase chantier : présentation de l'outil MYCO-ACT - Novabuild
- Bourgogne Franche-Comté : Réseau « Eclaireurs » regroupant une communauté d'acteurs sur les enjeux QAI, plateforme ressource Batisph'air et une dédiée : | Plateforme Ressource | Qualité de l'air intérieur - radon et Les actus du réseau "Eclaireurs" - février 2026
- Auvergne Rhône-Alpes : Réseau Q air « Accompagner, sensibiliser et partager sur l'air intérieur et le radon en Rhones-Alpes ». [Réseau QAIR : Qualité de l'Air Intérieur et Radon en AuRA - Expertises Territoires](#)